



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE
DES CÔTES D'ARMOR

Motion de l'UD CGTFO 22

Motion de l'UD CGTFO 22 en défense des 3 militants de l'UL CGT de Guingamp poursuivis pour avoir participé aux mobilisations de début d'année 2023.

La commission exécutive de l'Union Départementale FO 22, réunie ce jour, dénonce la volonté du gouvernement de criminalisation de l'action syndicale, et ce concernant des militants syndicaux dont récemment trois de la CGT de Guingamp lors des manifestations contre la contre-réforme des retraites du début de l'année 2023.

Ces trois militants sont poursuivis par la Justice pour leur participation aux mobilisations et les charges retenues contre ces 3 camarades laissent supposer des amendes et des peines de prison avec sursis. Cette dérive autoritaire du pouvoir, cette attaque contre le droit démocratique, pour notre syndicat défendant la classe ouvrière et les travailleurs, est juste inadmissible.

La C.E. exige l'abandon de toute poursuite contre ces militants qui sont sous le coup d'une sanction pour leur activité syndicale.

En attendant que la justice tranche, la C.E. de l'UD CGTFO 22 appelle ses syndicats à soutenir ces camarades lors de la mobilisation prévue à l'initiative de l'intersyndicale des Unions Locales de Guingamp, le 12 janvier 2024 à 8h30, date de leur procès au tribunal de Guingamp.

Votée à l'unanimité
Pour la C.E. de l'UD FO 22